



# Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervois  
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N° 84 février-  
mars 2010

## Le mot de la 1<sup>re</sup> adjointe

### Mars 2010

Deux week-ends électoraux se sont succédés, riches en rencontres et en discussions. J'ai eu envie de vous parler de ces élections, mais comment trouver les mots justes au vu des résultats. Bien sûr je me réjouis de la victoire de George Frêche et de son équipe. Il y avait 11 listes, seule la liste menée par Didier Codorniou est venue trois fois sur notre territoire, entendant coopératives, entreprises, viticulteurs, élus... Dérangeant parfois, mais homme de cœur, de terrain et de parole, nous attendons beaucoup du Président sortant.

Je voudrais saluer tous ceux qui sont venus voter, toutes opinions confondues. Nous ne devons jamais oublier que certains votent encore au péril de leur vie, que le droit de vote pour les femmes ne date que de 1945. Cet acte citoyen est le garant de nos libertés, respectons le.

En parlant de liberté, au vu des résultats, j'ai relu le texte de « nuit et brouillard » et je le dédie à ceux qui ont oublié certains « détails » de l'histoire.

Voter est un acte lourd de responsabilité, moi j'ai choisi de croire en l'avenir... et Jean Ferrat, dans son « Bilan » le dit bien mieux que moi :

*« C'est un autre avenir qu'il faut qu'on réinvente  
Sans idole ou modèle, pas à pas humblement  
Sans vérité tracée, sans lendemains qui chantent  
Un bonheur inventé définitivement*

*Un avenir naissant d'un peu moins de souffrance*

*Avec nos yeux ouverts et grands sur le réel*

*Un avenir conduit par notre vigilance*

*Envers tous les pouvoirs de la terre et du ciel*

*Au nom de l'idéal qui nous faisait combattre*

*Et qui nous pousse encore à nous battre*

*aujourd'hui »*

La réforme territoriale sera lourde de conséquences pour notre territoire, nous allons devoir prendre des décisions importantes et nous n'avons pas le droit de nous tromper car cela nous engage tous. Aujourd'hui nous avons encore notre mot à dire, demain il sera trop tard, l'État décidera pour nous. Vos inquiétudes sont les nôtres, l'emploi, les impôts, l'eau, la vie au village, le logement... Nous sommes des élus responsables et nous voulons choisir notre avenir parce que Bize doit rester un village où il fait bon vivre.

*Sincèrement dévouée, Lydie Faure*

## ÉLECTIONS RÉGIONALES 2010 - 1<sup>er</sup> TOUR

Inscrits	801
Votants	452
Exprimés	438
Blancs ou nuls	14
Georges FRÊCHE	211 48,17%
Raymond COUDERC	48 10,96%
Jean-Louis ROUMEGAS	43 9,82%
France JAMET	41 9,36%
René REVOL	39 8,90%
Hélène MANDROUX	26 5,94%
Patrice DREVET	19 4,34%
Liberto PLANA	5 1,14%
Richard ROUDIER	2 0,45%
Jean-Claude MARTINEZ	2 0,45%
Christian JEANJEAN	2 0,45%

## ÉLECTIONS RÉGIONALES 2010 - 2<sup>e</sup> TOUR

Inscrits	801
Votants	472
Exprimés	438
Blancs ou nuls	34
Georges FRÊCHE	304 69,40%
Raymond COUDERC	76 17,35%
France JAMET	58 13,25%

### Résultats pour la Région - 1<sup>er</sup> tour

Georges FRÊCHE	34,28%
Raymond COUDERC	19,63%
France JAMET	12,67%
Jean-Louis ROUMEGAS	9,12%
René REVOL	8,60%
Hélène MANDROUX	7,74%

### Résultats pour la Région - 2<sup>e</sup> tour

Georges FRÊCHE	54,19%
Raymond COUDERC	26,43%
France JAMET	19,38%

## Commerce et artisanat

Le maire et son Conseil municipal souhaitent la bienvenue aux nouveaux boulangers **Tatiana et David Dupont**  
04 68 46 17 69 - Nouveaux horaires d'ouverture :  
du mardi au samedi : 6h45-12h30 et 16h30-19h30  
le dimanche, jusqu'à 13h - Fermé le lundi

## Février 2010 - CARNAVAL

Ambiance, Bandas, Chars, Défilé, Grimages, FÊTE ! Voilà un début d'alphabet bien sympathique pour parler de notre Carnaval.

Mais où donc était son roi ? Absent cette année (peut être à cause de la crise), il retrouvera sûrement la route de Bize dans les années à venir. En tout cas toute sa cour était là, avec le soleil en prime !

Merci à chacun de vous qui avez participé à votre manière, selon vos possibilités.

Merci aux services techniques pour les lendemains de bal.

Merci à cette nouvelle génération, pleine de bonne volonté, qui participe et s'engage dans la vie du village.

Merci à tous ceux qui, inlassablement, d'année en année, fleurissent leur quotidien de crépon pendant de longues soirées. Savez vous que si l'on mettait bout à bout toutes les bandes de crépon (10 cm de large et 50 cm de long) nécessaire à la confection de tous les chars, on pourrait relier Bize à Narbonne (ou à Lézignan) !

Pour être plus terre à terre, le Carnaval à un coût, il représente un budget de 10 000 euros environ.

Hormis la subvention de la mairie, les seuls moyens pour le Comité des Fêtes d'essayer de couvrir les frais, sont la buvette, les cocardes, le tour de table et les autres animations comme le vide grenier du 1<sup>er</sup> mai, le 14 juillet ou la fête de l'Olivier.

Mais que cela ne décourage personne, l'équipe en place parle déjà de Carnaval 2011 !

Le **loto inter-association du 27 mars**, a rapporté la somme de 1560 €, qui sera remis à l'association de lutte contre le cancer du canton de Ginestas. Merci à tous ceux qui se sont associés à notre démarche et qui ont fait l'effort de quitter leur télé pour passer la soirée avec nous.

Lydie Faure

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Dans sa séance du 27 janvier 2010, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :*

◆ **Aménagements fonciers liés à l'école :** Un parking d'une cinquantaine de place a été aménagé sur une partie d'un terrain situé en face de la cantine scolaire, pour permettre le stationnement des voitures des personnes amenant ou venant chercher des enfants à l'école. Pour le moment, l'emplacement du parking est loué au propriétaire du terrain. La commune engagera une négociation avec ce propriétaire afin d'acquérir, à moyen terme, la totalité des 6700 m<sup>2</sup> de ce terrain. L'objectif est d'y réaliser, d'une part des aménagements liés à l'école, d'autre part une liaison routière de l'école au chemin de St Michel (route du Cimetière).

◆ **Achat d'une remise :** Un emprunt de 60 000€ sera contracté en vue de financer l'achat et la démolition de la remise Barthes, située à l'angle des rues des Écoles et du Tour de Ville. Cette réalisation devrait améliorer la circulation et la sécurité à ce carrefour. Les travaux s'effectueront en 2010.

## OPÉRATION BRIOCHE

**Cette année la vente de brioches au profit des handicapés a permis au CCAS de Bize, de remettre la somme de 580 € à l'AFDAIM. Merci pour votre générosité et merci aux bénévoles qui ont assuré la vente de ces brioches.**

## TEMPÊTE XYNTHIA - SOLIDARITÉ

Récemment, la tempête Xynthia a durement touché les populations de la région Poitou-Charentes. Dans les moments difficiles que nous avons connus en 1992 et 1999, nous avons apprécié la solidarité que ces populations nous ont manifestée.

AIDONS-LES dans l'épreuve qu'ils traversent !

Pour cela vous pouvez déposer vos dons, uniquement financiers, par chèque libellé à : Association Aude Solidarité, dans l'urne à disposition en mairie jusqu'au 15 mai 2010, ou en envoyant vos dons à :

**Association Aude Solidarité  
Conseil général de l'Aude  
11855 Carcassonne cedex 9**

Dans les deux cas, un justificatif de don vous sera adressé par l'association dès réception du chèque.

**MERCI POUR EUX**

## RAPPELS DE LÉGISLATIONS

### LES CHIENS DANGEREUX

La loi du 20 juin 2008 impose une nouvelle réglementation pour les propriétaires de chiens dangereux. Les chiens de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie doivent passer une évaluation comportementale auprès d'un vétérinaire agréé par la préfecture. Les conclusions du vétérinaire doivent être transmises à la mairie de résidence. De leur côté, les maîtres doivent suivre une journée de formation où il leur sera délivré une attestation d'aptitude. Ces deux étapes sont indispensables pour que la mairie délivre le permis de détention qui remplace la simple déclaration. Toutes les informations sur les vétérinaires et les personnes habilités à faire les formations sont disponibles à la mairie.

### LES Puits ET FORAGES

Le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008 impose à tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique, de le déclarer en mairie. Tout nouvel ouvrage doit faire l'objet d'une déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux. Si la profondeur de l'ouvrage est supérieure à 10 m, le propriétaire doit également faire une déclaration au titre du Code Minier auprès des Services Régionaux. Tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (art. L.214-8 du code de l'environnement). Le formulaire de déclaration d'ouvrage est disponible en mairie.

### MOBILE-HOME ET CARAVANE

Le mobil-home et la caravane sont considérés comme une résidence mobile de loisir. Ils ne peuvent être implantés que dans les parcs résidentiels de loisir, terrain de camping, villages de vacances où sur les terrains affectés aux garages collectifs (article R111-34 et R111-35 du Code de l'Urbanisme). L'installation sur un terrain privé ne peut excéder trois mois et nécessite le dépôt d'une déclaration préalable à la mairie. Toute infraction est punie d'une amende d'un montant minimum de 1200 euros susceptible d'être assortie d'une peine de prison de six mois en cas de récidive (article L480-4 du Code de l'Urbanisme).

**Le service distributeur de l'eau potable est la Régie Municipale des Eaux. Tél. : 04 68 46 07 07 • 24h sur 24h et 7 jours sur 7**